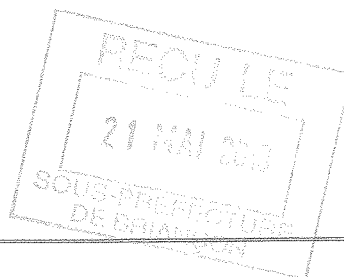




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 mai 2010

Le 18 mai 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de Votes : 37

M. Raymond CIRIO est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Aurélie POYAU*) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE - M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. LESPINASSE Patrick (*représentant M. Edmond CADET*).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Bernard COLOMBAN (*représentant M. Christian BREMOND*).

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

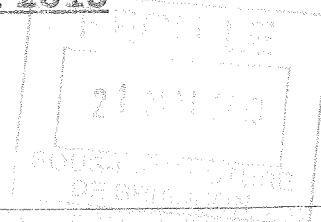
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2010-047 DU 18 MAI 2010

Rapporteur : Monsieur Philippe MARIACHER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Travaux sur le collecteur intercommunal des eaux usées



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération du 8.12.2000, autorisant la Communauté de Communes du Briançonnais à effectuer des travaux sur le collecteur des eaux usées de Monétier les Bains,

Vu la convention du 23.10.2001 précisant le plan de financement de cette opération,

Vu les titres de recette émis en 2006 pour la participation aux travaux des communes concernées :

Titre n°84 : commune de La Salle les Alpes	10 322.17 €
Titre n°85 : commune de Monétier les Bains	8 342.58 €
Titre n°86 : commune de Puy Saint Pierre	514.18 €
Titre n°87 : commune de Saint Chaffrey	12 507.44 €
Titre n°88 : commune de Villard Saint Pancrace	2 551.62 €
Titre n°89 : commune de Briançon RBEA	30 034.57 €

Vu la demande formulée auprès de M Charlot, ancien Sous-préfet de Briançon, et du courrier de demande de renseignements envoyé à la Sous Préfecture le 18 novembre 2008, restés à ce jour sans réponse,

Vu le courrier en date du 25 novembre 2009, de Mme Claude BOSSY, Trésorière Principale de Briançon,

Considérant que compte tenu du fait que depuis le 1^{er} janvier 2004 la compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté de Communes du Briançonnais, les communes de La Salle les Alpes, Monétier les Bains, Saint Chaffrey et Villard Saint Pancrace refusent d'honorer leur titre de recette,

Considérant que les communes de Puy Saint Pierre, et de Briançon par l'intermédiaire de la RBEA, ont honoré leur titre,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 mai 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 12 mai 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Décide d'annuler les participations suivantes :

Titre n°84 : commune de La Salle les Alpes	10 322.17 €
Titre n°85 : commune de Monétier les Bains	8 342.58 €
Titre n°87 : commune de Saint Chaffrey	12 507.44 €
Titre n°88 : commune de Villard Saint Pancrace	2 551.62 €
Titre n°89 : commune de Briançon RBEA	<u>30 034.57 €</u>
	63 758.38 €

- Autorise la Trésorière Principale à rembourser les 30 034.57 € payés par la RBEA pour la commune de Briançon,

- Autorise le Président à émettre un mandat au compte 673 à hauteur de 63 758.38 € pour annuler l'ensemble des titres mentionnés ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus lors de la Décision Modificative de ce jour du Budget Assainissement en dépense de fonctionnement à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 21 MAI 2010

Date affichage : 21 MAI 2010